
Il est également difficile pour les entreprises canadiennes d'avoir accès aux projets environnementaux financés par l'aide publique au développement à l'étranger. Le Canada continuera de surveiller cette situation.

Services de télécommunications

Le marché japonais des services de télécommunications s'est considérablement ouvert aux sociétés étrangères. Toutes les restrictions visant l'investissement étranger dans le secteur des télécommunications ont été supprimées, sauf en ce qui concerne la société Nippon Telegraph and Telephone. Le Canada approuve particulièrement la nouvelle loi commerciale dans le secteur des télécommunications, qui a été modifiée en 2003 et qui entrera en vigueur au printemps 2004, surtout ses dispositions relatives au retrait de l'obligation de faire connaître les tarifs sur certains services. De l'avis du Canada, il s'agit là d'une étape importante vers la concurrence dans le secteur des télécommunications au Japon.

Transport aérien

Dans le contexte de sa longue et fructueuse relation bilatérale en matière de transport aérien avec le Japon, le Canada essaie depuis deux ans d'obtenir une capacité d'accès accrue à certains nouveaux créneaux horaires disponibles à l'aéroport de Narita sur la seconde piste, ainsi que des droits de partage de codes pour les vols au-delà du Japon. Air Canada et All Nippon Airways travaillent de concert pour élaborer leurs plans commerciaux, surtout en ce qui concerne le partage des codes de vol au-delà du Japon que les négociateurs japonais refusent d'accorder. Néanmoins, il est évident que les deux compagnies aériennes profiteraient d'une intensification de leur collaboration commerciale.

Les autorités japonaises ont refusé d'acquiescer à la demande canadienne de nouvelles capacités et de nouveaux créneaux horaires à l'aéroport de Narita malgré les discussions qui ont eu lieu entre les négociateurs des transporteurs aériens des deux pays et le recours à la voie diplomatique. Le Canada craint que ce refus compromette l'expansion des services aériens à Tokyo dans les années à venir. Le Canada continuera d'exhorter le Japon à revoir sa position à ce sujet puisqu'un accord entre les deux pays se traduirait par une amélioration des services aux voyageurs et des avantages commerciaux pour les compagnies aériennes des deux pays.

Services financiers

Ces dernières années, le Japon a accompli des progrès notables dans la déréglementation du secteur des services financiers. L'arrivée de nombreux fournisseurs étrangers de services financiers (bien que ceux-ci ne détiennent qu'une faible part du marché) et les progrès continus réalisés par les banques japonaises, qui ont pris un nouveau tournant vers un modèle d'entreprise davantage viable, sont des indicateurs d'une transformation en profondeur du secteur japonais des services financiers. La concurrence se fait plus féroce sur le marché, les prêts non productifs sont sur une pente descendante et les pratiques de crédit s'améliorent. Ces changements ont de toute évidence donné lieu à une concurrence accrue, à un choix plus vaste pour le consommateur et à une plus grande adaptabilité du système financier.

Néanmoins que le système demeure vulnérable aux chocs économiques et peu de nouveaux prêts sont accordés, les banques étant toujours concentrées sur le redressement de leur bilan. Pour pouvoir bénéficier d'un secteur financier dynamique, viable et efficace, le Japon devra procéder à une réforme continue et ambitieuse de son secteur financier, augmenter les responsabilités des actionnaires et se lancer dans un projet de revitalisation industrielle d'envergure.

Supervision nécessaire au niveau macroéconomique

Avant de procéder à une véritable réforme transparente de la réglementation, il serait préférable de mettre en place un système de réglementation axé sur la supervision financière au niveau macroéconomique. Malgré les progrès réalisés, les superviseurs financiers du Japon continuent d'utiliser une méthodologie de réglementation et de supervision qui se situe au niveau microéconomique, accordant souvent trop d'attention aux activités quotidiennes des institutions financières ou à l'approbation des produits. La mise en œuvre d'une méthodologie de supervision a posteriori, qui favoriserait l'efficacité et la concurrence et qui remplacerait la méthodologie a priori de réglementation et de supervision utilisée actuellement, améliorerait l'efficacité du système financier japonais sans nuire à sa sécurité ni à sa solidité.